

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 106, Rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

Égalité

de Roubaix — Toucouing

BUREAUX : Téléphone 351-17
46, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 3-65
3, rue Fédérale Lohmann

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME

HUMOUR AMÉRICAIN

Une interview de Spencer Tracy sur la fête de Noël

Comme un journaliste américain demandait à Spencer Tracy de bien vouloir, selon la coutume d'Hollywood écrire pour la presse un article sur la fête de Noël, la grande vedette fit un bond et, sur un ton qui ne permettait pas de réplique, déclara tout net : « Cette histoire d'articles de Noël est destinée à ceux qui prennent un grand plaisir, ce jour-là, à s'amuser avec les jouets de leurs enfants. Ne comptez pas sur moi ! »



SPENCER TRACY vu par un caricaturiste hollywoodien (Cliché M.G.M.)

« Je sais, vous pensez : Tracy devient vieux, ou bien, Tracy n'a pas d'enfant. » Vous vous trompez dans les deux cas. Je ne suis pas encore un vieillard (mes quatre cheveux blancs prouvent le contraire) et je suis le père de deux enfants, deux enfants magnifiques, vous pouvez me croire, même si c'est moi qui vous le dis ! Mais j'enrage de voir ces péchés de famille retomber en enfance pendant que les pauvres gosses font tapage, le jour de Noël.

« Neuf fois sur dix, aux rayons des jouets des grands magasins, les parents n'emmènent leurs enfants que pour avoir l'occasion de s'amuser eux-mêmes et pour qu'il n'y paraisse rien. Les gosses sont tirillés sans cesse et arrachés aux spectacles que les enchanteurs pour que papa ou maman puissent s'attarder, eux à contempler les jouets qui les ravassent.

« Personnellement, je pense que les petits devraient tous s'organiser et fonder une association qui s'appellerait la « O.E.D.C.P.V.A.F.J », autrement dit « L'Organisation enfantine de défense contre parents voulant absolument faire joujou ». Et je serai le premier sympathisant, Monsieur ! »

LIRE, EN HUITIÈME PAGE : LE « RÉVEIL DU CINÉMA »

L'Empereur d'Annam blessé au cours d'un accident de chasse

S. M. Bao Dai, qui souffre d'une fracture d'une jambe, a été ramené à Saïgon en avion



Voici l'Empereur d'Annam, BAO DAI, photographié au cours d'une partie de chasse en France. (Photo Nys)

Saïgon, 14. — D'après une dépêche reçue cette nuit à Saïgon, S. M. Bao Dai, empereur d'Annam, a été gravement blessé au cours d'un accident de chasse. Un télégramme reçu ce matin précise que c'est au cours d'une chasse sur le plateau de Darlac que S. M. Bao Dai a été victime d'un accident. On confirme que l'Empereur est atteint d'une fracture de la jambe.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

L'ÉPILOGUE DE LA DISPARITION DU GÉNÉRAL DE MILLER

LA GÉNÉRALE SKOBLINE EST CONDAMNÉE à 20 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour

Paris, 14. — Avant de donner la parole au second défenseur de Mme Skobline, M^{me} Philonenko, le président indique aux jurés quelles questions leur seront posées et les peines qui suivront.

Il y a dix-sept questions et si les jurés répondent « oui » à toutes et s'accordent pas les circonstances atténuantes, ce seront, pour l'accusée, les travaux à perpétuité.

Suivant les réponses faites aux questions, le minimum de la peine peut descendre jusqu'à six jours de prison avec sursis.

La plaidoirie de M^{me} Philonenko

La parole est donnée ensuite au second avocat de la défense, M^{me} Philonenko. L'avocat demande l'acquiescement de sa cliente, car nul ne voit dans aucune des 2.000 pièces du dossier la preuve de



Madame SKOBLINE (La Plevitzkaïa) lit une lettre de Madame la Générale KOUTIEPOFF.

la complicité. Il s'attache à innocenter Mme Skobline « femme adultère hier, aujourd'hui pourchassée par tous », et à dénoncer le « climat » dans lequel se sont déroulés les débats.

La « Plevitzkaïa » affirme-t-elle, n'a jamais été un agent du Guepéu et ce n'est pas une femme méchante. D'ailleurs, dans la comptabilité du mécano, on ne trouve pas trace d'argent soviétique.

M^{me} Philonenko, fatigué, demande ensuite une suspension d'audience qui est accordée.

A la reprise de l'audience, le défenseur continue et achève sa plaidoirie en s'attachant au rapport de l'expert sur les ressources du ménage Skobline.

Leurs voitures ? Elles étaient sans luxe.

Les achats de robes de la « Plevitzkaïa » ? Ils étaient minimes.

Il poursuit : « Comme dans la cité anank, il faut dans cette affaire si trouble et si ténébreuse, imposer quelqu'un. On sacrifie cette femme. Elle a été pourchassée pendant quinze mois et a été prise avec une meute hurlante. Qu'a-t-elle fait ? L'atmosphère empoisonnée qui a entouré l'affaire commence enfin à se dissiper. »

Mais les jurés y voient-ils plus clair, ainsi que l'affirme M^{me} Philonenko, qui se demande, ensuite, pourquoi la famille de Miller s'est acharnée contre la « Plevitzkaïa », tandis qu'il est convenu que le général de Miller a voulu compromettre Skobline en cette affaire, dans la fameuse lettre où il annonce le rendez-vous de la rue Raffet d'où il ne devait pas revenir.

C'est enfin le péroraison : « J'ai rendu visite dimanche dernier à Mme Skobline dans sa cellule à la prison de la Roquette.

LE GROUPE SOCIALISTE de la Chambre a pris d'importantes décisions

CELLES-CI VISENT PARTICULIÈREMENT : LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE...

Paris, 14. — Le groupe socialiste s'étant préoccupé de l'organisation de la discussion budgétaire répartit entre ses divers membres les interventions à faire dans les différents budgets. Toutefois, ces décisions ne pourront être sanctionnées que par la réunion de la conférence des présidents qui se tiendra demain. M. Rives parlera au nom du groupe dans la discussion générale.

...les sanctions...

Le groupe a examiné les cas de sanctions signalés par les organisations intéressées dans l'industrie privée, les administrations publiques et les services concédés. Il a chargé une commission de centraliser tous ces renseignements et de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la levée des sanctions.

Il a décidé, en outre, de déposer avec demande de discussion immédiate une proposition d'amnistie pour tous les faits relatifs à la journée du 30 novembre et aux dernières grèves. Le groupe a

Le Conseil National des Mineurs s'est réuni hier à Paris

En fin de séance, il a voté une résolution s'élevant contre « les mesures prises à l'égard des grévistes du 30 novembre, qu'il ne saurait considérer comme définitives »

LE CONSEIL NATIONAL A DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DE LEVER LES MESURES DE RÉQUISITION DANS LES MINES

Paris, 14. — Le Conseil national des Mineurs s'est réuni hier, à Paris, en session ordinaire, au siège de la C. G. T., 213, rue Lafayette. Toutes les régions minières étaient représentées par leurs délégués directs, y compris l'Afrique du Nord.

Dès l'ouverture de ses travaux, le Conseil national a, sur proposition de M. Pierre Vigne, secrétaire général de la Fédération du Sous-Sol, adressé ses félicitations à la corporation minière, eu égard à la grève de 24 heures du 30 novembre, décidée par la C. G. T., qui a été suivie avec ensemble et discipline dans tous les bassins miniers.

Les sanctions

M. Pierre Vigne a ensuite fait un large exposé sur les sanctions et les mesures coercitives appliquées par les compagnies minières à l'égard de nombreux mineurs au lendemain de la grève du 30 novembre. Il a souligné quels étaient pour chaque bassin, le nombre d'ouvriers sanctionnés et les différentes sanctions infligées et à la fois aux travailleurs de la mine pour leur participation au mouvement de protestation et d'arrêt du travail contre les décrets-lois.

D'autre part, il a indiqué que le bureau fédéral s'était mis en rapport avec les pouvoirs publics pour attirer leur attention sur les conséquences fâcheuses que les mesures répressives précitées pouvaient avoir, parmi les travailleurs du sous-sol et celles-ci n'avaient pas rapportées dans les temps très rapprochés.

En terminant, M. Pierre Vigne a donné des explications sur les modalités qui doivent être mises en pratique quant à l'organisation de la solidarité pour aider économiquement les ouvriers sanctionnés et les différentes sanctions infligées et à la fois aux travailleurs de la mine pour leur participation au mouvement de protestation et d'arrêt du travail contre les décrets-lois.

Les décrets-lois

En ce qui concerne les décrets-lois et la durée du travail, le Conseil national a examiné la situation et prévu certaines dispositions tendant à défendre les intérêts, les droits et la législation sociale de la corporation minière.

Le Conseil national a mandaté, d'autre part, le bureau fédéral pour continuer l'action nécessaire auprès des pouvoirs publics pour obtenir la réintégration des ouvriers congédiés à la suite de la grève du 30 novembre.

“L'AUSTRALIEN” QUI FUSILLA SON AMI A BOUSIGNIES-SUR-ROG A ÉTÉ ARRÊTÉ EN BELGIQUE

Il a renouvelé ses déclarations au sujet de l'« accident »

Comme nous l'avions prévu, le parquet d'Avènes, après avoir pris connaissance des enquêtes fort minutieusement effectuées par la gendarmerie de Solre-le-Château, sur le drame de Bousignies-sur-Rog, n'a pas tardé à prendre une décision concernant le jeune Germain FRIE, dit « l'Australien ».



“LA GRAPPE AUX LEVRES”

par Georges SPITZMULLER

APRÈS UNE POURSUITE MOUVEMENTÉE

Un dangereux fraudeur interdit de séjour est arrêté à Cambrai

IL S'AGIT DE J.-B. TOUCHART, RECHERCHÉ PAR LE PARQUET DE MONTDIDIER

Il était également sous le coup d'un mandat d'arrêt du Parquet d'Arras pour l'affaire des gangsters d'Hermies



Voici Ernest GORGUET, cultivateur à GUYANCOURT, entre le chef de brigade LEQUIN et le gendarme COURTECUISSE, de Bertincourt, dans la cour du Parquet d'Arras. (Ph. Léturgie)

Nous avons relaté, hier, la fameuse affaire de fraudeurs, qui, dans la soirée d' dimanche, à Hermies, procédaient à un enlèvement en règle de toute une famille. Cette affaire se conclut avec l'arrestation d'Ernest Gorguet, cultivateur à Guyancourt, qui y avait tenu un rôle actif, et d'autres personnes pour des affaires de contrebande, entreprises sur une grande échelle.

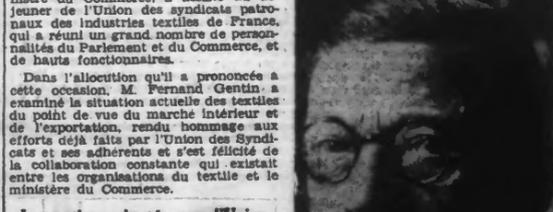
A LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA CHAMBRE

M. GEORGES BONNET a fait un exposé complet de la situation extérieure

LE MINISTRE A MIS EN LUMIÈRE, UNE FOIS DE PLUS, L'ÉTROITE COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS ET DE VUES QUI UNISSENT LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET ANGLAIS

M. FERNAND GENTIN examine la situation actuelle des Textiles

DANS SON ALLOCUTION PRONONCÉE AU DÉJEUNER DE L'UNION DES SYNDICATS PATRONAUX DES INDUSTRIES TEXTILES DE FRANCE, IL SE FÉLICITE EN OUTRE DE LA COLLABORATION CONSTANTE QUI EXISTE ENTRE LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES ET LE MINISTÈRE DU COMMERCE



M. FERNAND GENTIN, ministre du Commerce. (Photo Nys)

Paris, 14. — M. Fernand Gentin, ministre du Commerce, a assisté au déjeuner de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France, qui a réuni un grand nombre de personnalités du Parlement et du Commerce, et de hauts fonctionnaires.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, M. Fernand Gentin a examiné la situation actuelle des textiles du point de vue du marché intérieur et de l'exportation, rendu hommage aux efforts déjà faits par l'Union des Syndicats et ses adhérents et s'est félicité de la collaboration constante qui existait entre les organisations du textile et le ministère du Commerce.

(LIRE LA SUITE EN SEPTIÈME PAGE)